



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 20

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture

Le 31.10.24
Et publication ou notification

Du 04.11.24
Le Maire,



N°DEL 2024_08_114_23

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre,

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2024

Objet : DÉCISIONS DU MAIRE

Décisions du Maire

Présents :

Bernard JOBERT	Brigitte RINAUDO PINEAU
Yves NONJARRET	Marie-Paule MAUDUIT
Stéphanie MECHIN	Jacques BUTTARD
Jean-Michel VIGNAT	Thierry DOMENACH
Robert DALMASSO	Laurence GIORGINI
Michèle CAPDEVIELLE	Julie HIVERT
Gabrielle DALMAS	Bernard BRUNEL

Pouvoirs :

René CARANDANTE donne procuration à Bernard JOBERT
Catherine HURAUT donne procuration à Brigitte RINAUDO PINEAU
Pierre MONETON donne procuration à Julie HIVERT
Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE donne procuration à Yves NONJARRET
Roger OLIVIER donne procuration à Bernard BRUNEL

Absents excusés :

Linda TRIBET
Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Chloé DE BROUWER
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Catherine BRUNETTO

Secrétaire de séance :
Monsieur Yves NONJARRET

=====

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et 23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, autorisant le transfert de la totalité des compétences prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2020_04_28_1 du 8 juin 2020 portant modification des attributions générales au Maire,

Considérant qu'en vertu de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et que Monsieur le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal,

Article 1 : Monsieur le Maire présente chacune des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

2024_187	05/06/2024	Décision portant désignation de la SELARL ITEM Avocats pour représenter la collectivité dans l'affaire TA TOULON N°2401789-2 - Affaire Monsieur LAURENT Louis-Christophe
2024_188	09/09/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation Temporaire à titre gracieux Villa Viano Rodolphe NISUS
2024_189	09/09/2024	Décision portant modification de la décision N°2021_060 pour prolongation mission "contrat de coordination sécurité et protection de santé" (2021*92*00) avec le Bureau Veritas Construction, dans le cadre de la construction d'un parc de stationnement à la gare
2024_190	19/09/2024	Décision portant signature d'un contrat de maintenance et d'hébergement du pro logiciel Orphée – Bibliothèque – C3rb Informatique
2024_191	27/09/2024	Décision portant signature d'un bail à loyer conventionné Appartement 84 D Le Hameau Manon HESPEL DURBEC
2024_192	27/09/2024	Décision portant aliénation d'un bien: Bateau LARDIER Tempest 625 Work N° inventaire PLAGMAT111 budget commune
2024_193	01/10/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux LE FELICITÉ MME LE SAUX
2024_194	03/10/2024	Décision portant sur la fixation des tarifs de locations et de prestations de services Abroge la dec2024_73
2024_195	03/10/2024	Décision portant signature d'une convention d'occupation Temporaire à titre gracieux Villa Viano/odyssée SOLIDOGS 2024 CCAS
2024_196	14/10/2024	Décision portant signature de l'avenant n° 3 au marché 2022*11*01, intitulé « Création du jardin du train des pignes, lot 01 Démolitions, gros œuvre, VRD » avec la S.A.S. SEETA
2024_197	21/10/2024	Décision portant signature d'un contrat d'architecte pour la mission partielle de réaménagement des espaces intérieurs de la villa Topaze pour accueillir les locaux d'activités de France Services avec la SARL PASCAL RONDINI-GILLI ARCHITECTURE
2024_198	21/10/2024	Décision portant signature d'un bail à loyer conventionné appartement 85D Le Hameau Noële MAGNAN

Le Conseil Municipal a ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Secrétaire de séance,
Monsieur Yves NONJARRET.

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

04 NOV. 2024

Le Maire

